

Fiche outil 2 : **Etat des lieux récapitulatif à 6 ans**

Statut de l'outil : **Obligatoire** Fortement recommandé

Objectifs : Attester que le salarié a bénéficié au cours des six dernières années des entretiens professionnels (réalisés au moins une fois tous les deux ans) et d'actions de formation et/ou de certification et/ou de progression salariale (ou professionnelle).

Durée estimée : 15 minutes

Quel intérêt pour l'entreprise ?

Cet état récapitulatif est à rendre à l'OPCA. Il atteste que l'entreprise est à jour sur ses entretiens professionnels et les actions de formation déployées à destination des salariés

Quel intérêt pour le salarié ?

Le salarié n'est pas signataire, seul l'employeur le signe. C'est une obligation de l'employeur (Loi n°2014-288 du 5 mars 2014).
Le salarié est destinataire d'une copie.